

Appel aux projets de soutien à l'éducation dans le monde

1. La campagne « Pas d'Éducation, pas d'Avenir ! »

Historique

Depuis 1946, le ministère français de l'Éducation nationale confie à la Ligue de l'enseignement la conduite de la Quinzaine de l'école publique. Pour la neuvième année consécutive, cette campagne sera consacrée à l'éducation de tous et de toutes dans le monde.

Mutualisation

Sous la coordination conjointe de la Ligue de l'enseignement et du collectif Solidarité Laïque la campagne « Pas d'Éducation, pas d'Avenir ! », poursuit l'objectif d'une **éducation de qualité pour toutes et tous dans le monde**. En 2011, une attention particulière sera portée aux projets qui mettent l'accent sur l'accès des filles à l'éducation et l'égalité entre les sexes.

Mobilisation

Les outils de la campagne seront disponibles dès le début 2010, afin d'offrir le temps d'organiser des activités, des animations et des temps de collecte **du 1^{er} mars au 31 août**.

La semaine d'action de la Campagne Mondiale pour l'Éducation du 2 au 8 mai, suivie des quinze jours **du 16 au 29 mai 2011**, marqueront un des points d'orgue de la campagne « Pas d'Éducation, pas d'Avenir ! », tout comme la collecte sur la voie publique le dimanche **22 mai 2011**.

2. Critères d'éligibilité des projets

Objectifs

Suivant 6 recommandations énoncées lors du Forum Mondial Education pour tous à Dakar (2000) et reprise dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement 2 et 3*, ces projets auront pour **objectifs**:

- L'accès à l'éducation pour tous.
- L'amélioration de la qualité de l'éducation.
- Une meilleure gestion de l'éducation.
- Le sport, la culture et les loisirs comme activités complémentaires à l'enseignement.

Domaines d'intervention

- Éducation formelle, du préscolaire au lycée.
- Éducation non formelle des enfants et des adultes.

Aspects à prendre en compte

- L'égalité des genres.
- Mise en oeuvre d'actions dans les zones les plus en difficulté.
- Identification des besoins par plusieurs partenaires des pays du Sud.
- Accord du Ministère de l'éducation nationale du pays concerné.
- Utilisation de matériaux locaux (et de main d'œuvre, hors chantiers).
- Les projets inscrits dans les programmes concertés pluri-acteurs de Solidarité Laïque.

Nature des projets soutenus¹

Favoriser l'accès à l'éducation : construction ou réhabilitation de classes ou d'écoles, de logements pour les enseignants, de cantines, de garderies, soutien à l'éducation non formelle, formation d'éducateurs de rue, de mères éducatives etc.

Favoriser une meilleure gestion de l'éducation : projets d'établissement, activités génératrices de revenus pour la communauté éducative, etc.

Améliorer la qualité de l'éducation : équipement (mobilier par exemple), matériel pédagogique, jardins scolaires, latrines, bibliothèques, formation des enseignants, centres de ressources, activités culturelles ou sportives, éducation à la citoyenneté, accès aux TIC (Techniques de l'Information et de la Communication), etc.

Projets non éligibles :

- Collecte de matériel.
- Éducation au développement et à la solidarité internationale en France.
- Déplacements (dans le cadre de chantiers, la campagne ne peut prendre en charge les frais de voyages, d'hébergement et de restauration, seuls les frais sur place de construction et de développement de l'activité sont soutenables).
- Les parties du projet réalisées en France.
- Les frais de fonctionnement.

¹ Consultez les carnets des projets des précédentes campagnes sur : www.pasdeducationpasdavenir.org

3. Modalités et calendrier pour déposer votre dossier

Le dossier type de cofinancement est **téléchargeable sur: www.pasdeducationpasdavenir.org**

Un fois le dossier rempli, pour déposer votre demande il y a deux cas de figure :

3.1. Vous êtes une association affiliée à la Ligue de l'enseignement

Votre dossier est à retourner à la fédération de la Ligue de l'enseignement de votre département, qui les renverra alors au centre confédéral (contacts disponibles sur www.laligue.org rubrique *coordonnées*). **L'avis de la fédération de la Ligue de l'enseignement** de votre département est **obligatoire** pour que votre projet soit présenté en commission. Si vous ne parvenez pas à contacter votre fédération départementale, envoyez votre dossier à : La Ligue de l'enseignement – Secteur international – 3, rue Récamier – 75 341 PARIS cedex 07.

Les projets sont à retourner, de préférence dactylographiés

Avant le vendredi **7 janvier 2011** pour la **première commission du lundi 24 janvier 2011**

(La fédération/délégation départementale devra les renvoyer au confédéral avant le vendredi 14 janvier 2011)

Avant le vendredi **4 février 2011** pour la **seconde commission le lundi 28 février 2011**

(La fédération/délégation départementale devra les renvoyer au confédéral avant le vendredi 11 février 2011)

3.2. Vous êtes une association affiliée ou soutenue par une des organisations membres de Solidarité Laïque

Votre dossier est à retourner à Solidarité Laïque (www.solidarite-laique.asso.fr), sous couvert de l'organisme fédéral de l'organisation membre. Une copie du dossier peut être envoyée directement à Solidarité Laïque pour enregistrement préalable au 22, rue Corvisart - 75013 PARIS.

Les projets sont à retourner, de préférence dactylographiés

Avant le vendredi **7 janvier 2011** pour la **première commission du 24 janvier 2011**

Avant le vendredi **4 février 2011** pour la **seconde commission du lundi 28 février 2011**

4. Conventionnement et versement du cofinancement

La campagne « Pas d'Education, pas d'Avenir ! » délivre des **cofinancements** qui dépassent rarement les **50% du budget total** pour des microprojets de soutien à l'éducation de qualité pour tous dans le monde. Par conséquent, il ne s'agit en aucun cas du financement total de votre projet. En outre, la campagne ne finance que la partie du projet réalisée **dans le pays concerné**. A titre informatif, le montant moyen de cofinancement attribué est de 3 000 euros.

Les projets déposés pour la campagne 2011 **ne pourront pas se réaliser et commencer avant janvier 2012**. Vous vous engagez à réaliser la totalité des activités dont vous

avez la charge dans le cadre du projet avant la fin de l'année 2014.

Un fond de démarrage de 70% du montant versé en début de projet à la signature d'une convention entre votre association et Solidarité Laïque. **Le versement du solde (30%)** sera soumis à la **présentation des factures et justificatifs** dûment authentifiés, ainsi qu'à la présentation du **compte rendu narratif et financier final**.

Pour tout renseignement, merci de contacter

Pour la Ligue de l'enseignement : Clémentine SAVOIE csavoie@laligue.org - 01.43.58.97.95

Pour Solidarité Laïque : Roland BIACHE rbiache@solidarite-laique.asso.fr

ou Michel LE BLANC mleblanc@solidarite-laique.asso.fr - 01.45.35.13.13